

2025 DPE 20 DFA Budget annexe de l'eau - Budget supplémentaire pour l'exercice 2025

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2025. Ce budget ainsi que les comptes qui lui sont liés sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes municipaux.

Par délibération des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024, vous avez arrêté le budget primitif pour l'exercice 2025 à la somme de 4 879 780 € en équilibre pour la section d'exploitation et à 4 039 € en excédent pour la section d'investissement.

Le présent projet de délibération a pour objet de vous soumettre les ajustements suivants à apporter à ce budget :

- la prise en compte des résultats issus de l'exercice précédent ;
- l'inscription des restes à réaliser 2024 ;
- l'ajustement des recettes et des dépenses pour tenir compte de l'évolution des besoins ou de mouvements intervenus depuis le vote du budget primitif

Ainsi, il convient de reporter le résultat d'exploitation cumulé constaté au compte administratif 2024 d'un montant de 806 825,43 € et le résultat d'investissement cumulé d'un montant de 71 357,04 € en recettes respectivement des sections d'exploitation et d'investissement.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

Au budget primitif 2025, la section d'investissement a été votée en excédent de 4 039,00 €.

1.1 Autorisations de programme

Aucune autorisation de programme nouvelle n'est demandée.

1.2 Crédits de paiement

1.2.1 Dépenses d'investissement

Aucune nouvelle dépense n'est inscrite.

1.2.2 Recettes d'investissement

Le résultat cumulé de la section d'investissement d'un montant de 71 357,04 €, constaté au compte administratif 2024, est repris en recettes (ligne R 001).

Ces inscriptions portent les crédits votés de la section d'investissement à 75 396,04 € en recettes. Aucune dépense n'est prévue : la section d'investissement présente donc un excédent prévisionnel de 75 396,04 €.

2. SECTION D'EXPLOITATION

Les inscriptions budgétaires proposées portent la section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à 5 610 034,75 €.

2.1 Recettes d'exploitation

La redevance « part communale » (nature 7068) est diminuée de 76 570,68 € conformément à l'estimation actualisée d'Eau de Paris après constat de la baisse de consommation d'eau potable sur l'année 2024.

Le résultat d'exploitation cumulé constaté au compte administratif 2024, d'un montant de 806 825,43 €, est affecté en recettes à la section d'exploitation (ligne budgétaire R 002).

2.2 Dépenses d'exploitation

Sur le chapitre 011 « Charges à caractère général », les restes à réaliser (RAR) sont réinscrits, soit +12 223,69 €. Il est par ailleurs proposé la désinscription de 70 000 €.

Il est également proposé l'inscription d'un montant de 428 031,06 € au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » et 360 000 € au chapitre 022 « Dépenses imprévues ».

3- EFFECTIFS

La situation des effectifs figure en annexe IV.

Tels sont les ajustements que je vous propose d'apporter au budget annexe de l'eau pour l'exercice 2025 à l'occasion du budget supplémentaire.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris